



Les batons dans les roues mariage franco algerien

Par **biman_old**, le **31/10/2007** à **16:21**

EN TANT QUE FRANCAIS je me suis marie en mai 2006 en Algérie et j ai fait une demande de visa long séjour en janvier 2007 pour que mon épouse me rejoigne en france. mais voila il me demande 3 fiches de paie 3 FICHE EDF ou DE LOYER un document remplie par mes soins stipulant que souhaiterai recevoir mon épouse et resider avec de façon durable et faire legaliser la signature par un officier d'etat civil. Je suis allais a la mairie de mon secteur (Marseille) on m a répondu que la legalisation de la signature etait revolu depuis bien longtemps.

EST LEGAL? n'est pas de l'excé de zele de la part desemployés consulaire
Si ça continu comme ça je pense m'exiler en Angleterre ou les choses sont beacoup plus simple.
Biman

Par **georgia**, le **06/01/2008** à **11:08**

Biman
j'espère que votre situation s'est arrangée depuis, car en fait c'est un visa court sejour qu'il fallait demander, d'ou toutes ces difficultés rencontrées.